



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17 / 028

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS EN RECONVERSION
TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

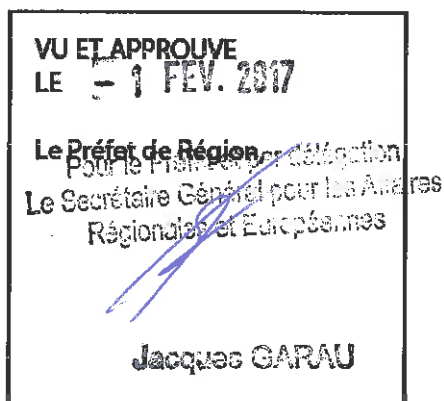
Vu les conventions passées avec les collectivités telles que référencées dans la liste ci-annexée,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants modificatifs aux conventions listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B17/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS RECONVERSION FRICHES SSP
 Bureau du 25/01/2017

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
TOUL Kleber (P08RD40H027) Avenant n°1	Communauté de communes du Toulais <i>Convention du 14/11/2012</i>	Modification des modalités d'appel des participations	Sans la SEBL	Avec la SEBL
TOUL Kleber (P08RD40H034) Avenant n°1	Communauté de communes du Toulais <i>Convention du 05/09/2014</i>	Modification des modalités d'appel des participations	Sans la SEBL	Avec la SEBL
TOUL Kleber (P08RP40H012) Avenant n°1	Communauté de communes du Toulais <i>Convention du 14/11/2012</i>	Modification des modalités d'appel des participations	Sans la SEBL	Avec la SEBL
FORBACH Carreau Simon I et II (P08RD70M093) Avenant n°1	Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France <i>Convention du 30/07/2014</i>	Modification de l'enveloppe	80 000 €	95 000 €
METZ Bon-Secours (P09RU70H008) Avenant n°1	Commune de Metz <i>Convention du 03/12/2015</i>	Modification de l'enveloppe	4 000 000 €	4 800 000 €